

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ns générales :

Chacune de ces recommandations doit être respectée pour obtenir les remboursements et éviter les rejets. Le non-respect de ces recommandations peut entraîner la non-reboursement des dépenses.

Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné. Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Une entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

**aciation :** Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances. Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

**Biologie et Biologie :** La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

**Optique :** Le cadre réservé au Médecin doit être rempli par le Médecin prescripteur. La facture du Médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

**Education :** L'entente préalable renseignée par le Médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

**Prothèse et Traitement :** En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

**Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :** La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le Médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com  
Prise en charge : pec@mupras.com  
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4316

Société : Retraité

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : MAKIBOUR Nostafa

Date de naissance : 4/11/59

Adresse : 104, Bd Y en a cassé El Jansour

Tél. : 05 61 41 72 04 Total des frais engagés : 343,00 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur FAYK Malika  
Médecine Générale  
Hay Hassani Av. Afghanistane N° 90  
Casablanca - Tél. : 05 22 90 96 42

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : BEL KATI Age : / /

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : colo/rectal

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du Médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 23/07/2020

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/06/2020	Actes	5	150,00	Docteur FOUK Malika Méd. Générale Bouassani - Afghani - Générale Blanca - Tél. 05 22 01 00 72
6				
20				

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Mme BENNIS Liseb PHARMACIE YACOUB EL MANSOUR 63, 65 Bd Yacoub El Mansour Tal. 05 22 25 52 04 - Casab	29/06/2020	193,10

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### Conseils d'utilisation

1 à 2 cuillerées à café par jour

Dynavit est contre-indiqué chez la femme enceinte.

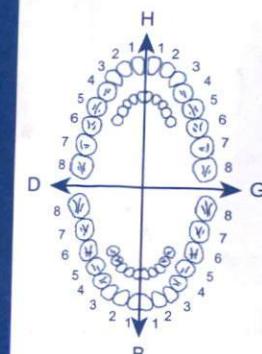
Une fois le flacon entamé, il doit être utilisé dans le mois suivant son ouverture.

Stockage à l'abri de l'humidité, de l'air et de la lumière dans l'emballage d'origine fermé à une température inférieure à 25°C

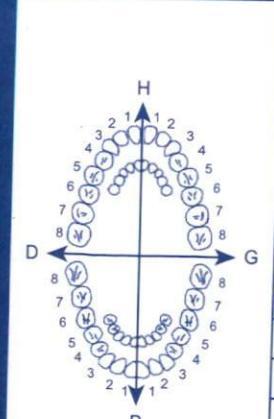
LOT 13593/FC19  
10/2022 PPC 95,00

LOT : 19E006  
PER : 08 2024  
BEDEL  
SACHE  
P.P.V.

6 11



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXEC

METEOSPASMYL® 20  
Alvéoline citrate 60 mg / Salmétoproprétate 10 mg  
P.P.V. : 40,40 DH  
Distribué par COOPER PHARMA  
41, rue Mohamed Diouri - Casab

6 118001 10029

DEBUT  
D'EXECUTION

FIN  
D'EXECUTION

COEFFICIENT  
DES TRAVAUX

MONTANTS  
DES SOINS

DATE DU  
DEVIS

DATE DE  
L'EXECUTION

Docteur FAIK Malika

MEDECINE GENERALE

Lauréat de la Faculté de Médecine  
Centre Hospitalier Universitaire Avicenne - RABAT  
99, Avenue Afghanistan - Hy Hassani - Casablanca  
Tél. : 05.22.90.96.42

الدكتور فايك مليكة

خريج كلية الطب  
مركز الإستشفائي الجامعي ابن سينا - الرباط

99، شارع أفغانستان الحي الحسني - الدار البيضاء  
الهاتف : 05.22.90.96.42

Casablanca, le 28.6.20

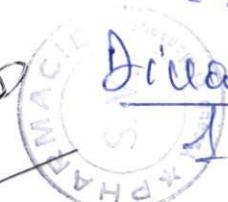
Dr. F. BELKATI - Avenue 9



ST. 20 Béchir 28.6.2014 (AVL 12) 10



40P Abdelhafid Larouci 28.6.2014 (eele 13)



193-10

M. BENNIS Zineb  
PHARMACIE YACOUB EL MANSOUR  
B3-65 Bd Yacoub El Mansour  
Casablanca  
Tél: 05.22.90.96.42

Docteur FAIK Malika  
Médecine Générale  
Hy Hassani Av. Afghanistan N° 99  
Casablanca - Tel: 05.22.90.96.42